



Communiqué de la section académique du SNES-FSU

Boucs émissaires

Celles et ceux qui attendaient du Président de la République qu'il apporte son soutien aux personnels de l'Éducation Nationale, honteusement dénigrés ces derniers jours, en sont pour leurs frais : il n'a pas cru bon d'afficher le soutien que son Ministre n'a pas daigné nous apporter.

Concernant les établissements scolaires, il s'est contenté d'annoncer : ↩

« Dès demain, en hexagone comme en outre-mer, les crèches, les écoles les collèges se prépareront à accueillir, à partir du 22 juin, tous les élèves de manière obligatoire et selon les règles de présence normales ».

Pour la section académique, cette annonce présidentielle contribue à conforter, auprès de l'opinion, plusieurs idées reçues : ↩

▶ L'idée selon laquelle les établissements n'étaient pas disposés à accueillir tous les élèves, alors que c'est le protocole sanitaire et le déficit chronique de personnels chargés du nettoyage et donc de salles ouvrables qui en limitaient la possibilité, et que les familles pouvaient librement choisir de scolariser leurs enfants ou pas. ↩

▶ L'idée également que les personnels pouvaient choisir de revenir travailler ou pas : le retour à des « règles de présence normales » peut donc être interprété comme une reprise en main des « profs décrocheurs ».

L'annonce de cette réouverture totale, qui tient de l'affichage en cette mi-juin, laisse de côté plusieurs questions cruciales : les établissements pourront-ils fonctionner hors de tout protocole sanitaire, ou ce dernier sera-t-il simplement fortement allégé ? Enfin, quid des lycées dont il n'a pas été question dans l'allocution de ce soir ? Peut-être parce qu'il en coûterait d'admettre que toutes les opérations d'évaluation et d'orientation sont terminées ? Il est vrai que l'accueil des élèves des lycées ne conditionne pas la « reprise plus forte du travail » évoquée au début de l'intervention ...

Dans les prochains jours, la section académique s'adressera à nouveau aux collègues pour préciser les enjeux et les conséquences de cette annonce pour les enseignant.e.s, les CPE, les AED, les AESH et les PsyEN.

Lille, le 14 juin 2020